



Demande d'un crédit de CHF 95'000.00 destiné à financer la réfection de la place de jeux

Municipal responsable : Philippe Depierre



Illustration « paysage volcan »



Illustration « Nid d'oiseau »



Illustration « balançoire double »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La place de jeux, située sur la parcelle 386, au nord de la salle polyvalente, a dû être partiellement désaffectée fin 2019, suite au dernier rapport de maintenance de l'entreprise chargée de son entretien.

Les installations actuelles datent de 2009 (préavis N°8/2009) et sont arrivées au terme de leur utilisation. Il est désormais nécessaire de procéder au renouvellement et à la mise en conformité de l'ensemble de la place de jeux, afin de proposer un parc convivial et accueillant pour les enfants qui en profitent.

Soucieuse de la sécurité et du bien-être des utilisateurs de cet espace de jeux, la Municipalité a pris la décision de la rénover entièrement. Diverses offres ont été demandées auprès d'entreprises spécialisées pour une variété d'engins ludiques, et une place attrayante.

Descriptif du projet

Il est prévu de créer une nouvelle place de jeux composées de 3 modules :

- Un « paysage volcan » incluant une tour à grimper, un toboggan et un parcours d'équilibre en dix éléments ;
- Une balançoire « nid d'oiseau » ;
- Une balançoire double pour deux catégories d'âge

Le choix s'est porté sur l'achat d'éléments en bois pour un aspect naturel. Le bois de robinier a été privilégié pour ses qualités naturelles et son excellente longévité, sans traitements particuliers. Grâce à sa fibre très stable, le robinier est également dépourvu de résine et d'échardes, ce qui en fait un matériau idéal pour la confection d'une place de jeux durable. Par ailleurs, le fournisseur a garanti un bois de provenance suisse, imputrescible et sans traitement (équivalent au bois de teck) et sous garantie durant 10 ans.

Quelques éléments métalliques figurent également dans le projet, notamment pour les balançoires.

Afin de garantir la sécurité des installations, le sol doit également être aménagé en fonction de la hauteur de chute de l'élément de jeu, selon des normes strictes.

En l'occurrence la hauteur maximale est celle de la tour à grimper de 2 mètres. Dans le cadre des possibilités offertes pour cette hauteur (sol en tartan, dalles en caoutchouc ou matériaux naturels), le choix s'est porté sur un sol en copeaux de bois traités spécifiquement, et disposés dans la zone de sécurité des éléments de jeux.

En dehors de ces zones, le sol sera engazonné.

En parallèle de cette rénovation, un nouveau mobilier urbain (table et bancs) en bois des forêts de Trélex, exécuté par notre équipe forestière, ainsi qu'une poubelle à tri en 3 éléments seront installés.

Certification

Tous les jeux proposés, ainsi que leur mise en œuvre, répondent aux normes en vigueur. A l'issue de la construction, la place de jeu recevra une validation in situ par un bureau de contrôle qui certifiera alors non seulement les jeux, mais également leur implantation et leur mise en œuvre, respectant ainsi les normes et les règles de sécurité.

Coût des travaux

Le cout de cette installation est récapitulé selon l'offre finalisée de la manière suivante :

Installation de chantier	350.00
Démontage	1'337.00
Préparation des fonds	25'297.20
Jeux	54'544.10
Remise en état	1'000.00
Divers et imprévus	5'679.70
Total HT	88'208.00
TVA 7.7%	6'792.00
Total TTC	CHF 95'000.00

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Trélex

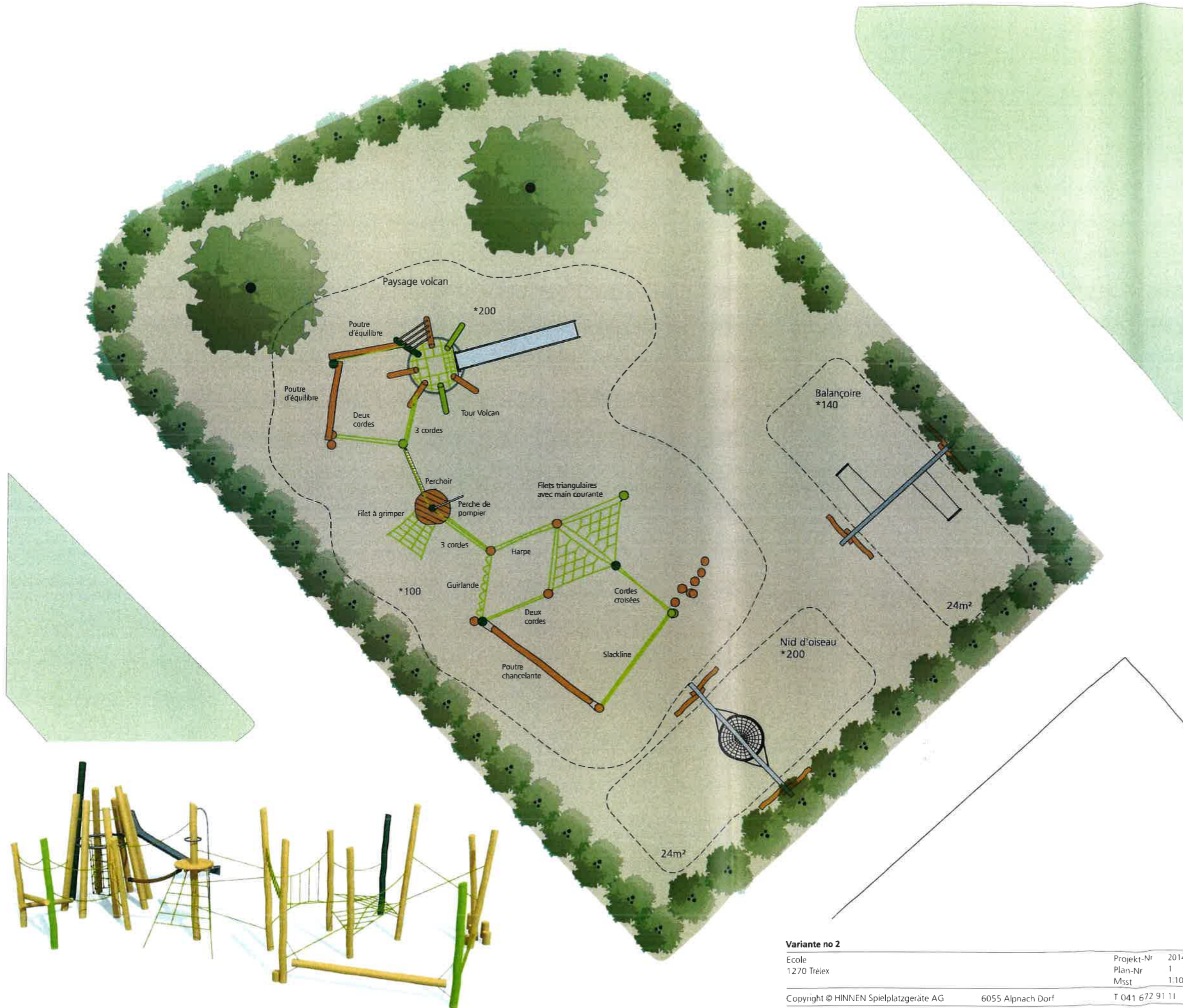
Vu	Le préavis N° 03/2021 de la Municipalité
Entendu	Le rapport de la commission des finances
Entendu	Le rapport de la commission ad hoc
Considérant que	Cet objet a été porté à l'ordre du jour
Décide	D'autoriser la Municipalité à effectuer la réfection de la place de jeux ; De lui octroyer à cet effet, un crédit de CHF 95'000.-, à prélever sur la trésorerie courante, ou si nécessaire d'emprunter ; D'amortir ce montant en une fois par prélèvement à la réserve 9282.40 « Fonds de réserve pour investissements futurs ».

Au nom de la Municipalité
Le syndic : P. Hofmann
La secrétaire : L. Suvà

The image shows two blue ink signatures. The signature on the left is for P. Hofmann, the syndic, and the signature on the right is for L. Suvà, the secretary. Both signatures are written over a circular official seal of the Municipality of Trélex. The seal features a central emblem with a crown and a shield, surrounded by the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'TRELEX' at the bottom.

Annexe : plan de situation

Ainsi délibéré et accepté en séance de Municipalité le 22 février 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal le 31 mars 2021.



Variante no 2

Ecole
1270 Trélex

Projekt-Nr 201473
Plan-Nr 1
Msst 1:100 / A3

gez. sk 13.10.2020
rev.
rev.



5 m